

RELABELLISATION DES CRC

Campagne 2022

MISSIONS D'UN CRC

Cf. critères définis dans la note d'information interministérielle du 19 septembre 2018 (en PJ)

CRITÈRES

- Le responsable médical doit être PU-PH ou MCU-PH ou PH temps plein
- Engagé pour 5 ans ou succession éventuelle en cours de mandat anticipée
- Activité clinique au minimum de consultation externe, identifiée comme unité fonctionnelle ou de gestion
- Equipe hospitalière assurant une prise en charge pluridisciplinaire et pluri professionnelle
- **Prise en charge de proximité 24h/24h et 7j/7j**
- File active de 50 patients minimum

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Joindre des courriers adressés au jury de labellisation détaillant l'avis et l'implication :
 - du responsable médical du centre candidat
 - du directeur de l'établissement de santé siège du centre
 - lettre de soutien du monde associatif
- CV du responsable format court (2 pages maximum)